



COMPTE-RENDU DE CONFÉRENCE

Industrie de défense franco-allemande : un modèle de mariage Européen ?

ÉCOLE MILITAIRE – JEUDI 18 OCTOBRE 2018

COMITÉ INDUSTRIE DE DÉFENSE

Ce texte n'engage que son intervenant. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle

Pierre COLOMINA, chercheur à l'IRIS et spécialiste de la politique de défense des États européens et de l'industrie de l'armement.

Évolution du couple Franco-Allemand sur les plans politique et industriel

Le Traité de l'Élysée de 1963 est l'acte fondateur de la coopération franco-allemande. Fruit des volontés du général de Gaulle et du chancelier Adenauer, ce traité bilatéral scelle la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne (RFA) : échanges d'officiers entre les états-majors pour créer une culture commune, travaux commun sur des projets d'armement ...

En 1972, **l'accord Debré-Schmitt** est signé pour fixer des règles en matière d'exportation des produits issus de la coopération en matière d'armement. Il dispose :

- « qu'aucun des deux gouvernements n'empêchera l'autre gouvernement d'exporter ou de laisser exporter dans des pays tiers des matériels d'armement issus de développement ou de production menés en coopération » ;
- « qu'il ne pourra être fait usage qu'exceptionnellement de la possibilité de refuser l'autorisation d'exporter les composants d'un projet commun ».

Le but de cet accord était de pouvoir préserver les capacités d'exportations propres à chacun des deux pays sans entraver ni revenir sur l'essor des programmes de défense en coopération.

L'axe Paris-Berlin se renforce dans les années 1980 sur fond d'instabilité internationale (**crise des euromissiles de 1983**). François Mitterrand et Helmut Kohl réactivent 1982 les clauses militaires du traité de l'Élysée avec entre autres :

- La création de groupes d'études en charge de proposer des réponses communes (avec par exemple l'exercice militaire conjoint « Moineau-Hardi »),
- La création du Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité (CFADS),
- création de la brigade franco-allemande, effective en 1989

La coopération franco-allemande prend un tournant plus européen avec les **Traités de Maastricht (1992)** et de **Lisbonne (2009)** et devient un moteur politique de l'Europe de la Défense :

- création en 1998, conjointement avec le Royaume-Uni de l'OCCAR (Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement) et de l'Agence Européenne de Défense (AED) en 2004.
- influence des débats autour du Fonds Européen de Défense (FED) et de la Coopération Structurée Permanente (CSP), outils destinés à renforcer une Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) européenne.

Sur le plan industriel, de nombreux projets se sont concrétisés :

- dans le domaine des missiles terrestres, sont élaborés le missile léger antichar MILAN, le missile guidé anti-char HOT, et le missile ROLAND ;
- dans le domaine de l'aéronautique, sont développés les avions de transport C-160 Transall et A400M, l'avion d'entraînement et d'attaque au sol Alphajet, l'hélicoptère d'attaque EC665 Tigre et l'hélicoptère multirôle NH90.
- création d'EADS¹ en 2000, associant l'Espagne, devenue Airbus (2014).

Mais la relation est également marquée d'échecs et de concurrence :

- retrait de la France du programme Eurofighter en 1985 pour développer le Rafale ;
- abandon d'un projet commun de char de combat dans les années 1980 ;
- abandon par la France d'un projet de système d'arme antinavire supersonique en 1992 ;
- compétition entre le Rafale et l'Eurofighter pour doter les forces aériennes indiennes ;
- compétition pour emporter le contrat des sous-marins australiens entre Naval Group et TKMS.

¹ *European Aeronautic Defence and Space Company.*

Perspectives industrielles

Élection de Donald Trump, discours de la Sorbonne d'Emmanuel Macron, Brexit, attentats en Europe ... Les enjeux de défense et de sécurité reviennent sur le devant de la scène européenne, renforçant le couple franco-allemand, notamment dans sa coopération industrielle qui vise une plus grande intégration :

- création de l'entreprise KNDS en 2015, associant Nexter et KMW. Elle pilote le projet *Main Ground Combat System* visant à remplacer les chars Leopard 2 et Leclerc. Un prototype est envisagé pour 2020 ;
- déclaration d'intention sur le programme *Maritime Airborne Warfare System* destiné à remplacer les Atlantiques 2 et les P-3 Orion à horizon 2030 ;
- expression de besoins à propos du « Système de combat aérien futur » (SCAF) visant à remplacer le Rafale et l'Eurofighter à l'horizon 2040;
- étude du système d'artillerie du futur le *Common Indirect Fire System* (CIFS) destiné à remplacer le Caesar et le PzH 2000 ;
- drone MALE RPAS impliquant la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, dont une étude de définition a été signée en 2015 et dont l'exécution a été confiée à l'OCCAR en 2016.

Dimension européenne du modèle « franco-allemand »

Le Fond Européen de Défense (FED) vise à renforcer « l'autonomie stratégique européenne ». Cela passe par le développement de programmes industriels européens de défense (EDIDP) qui permettront le développement des capacités militaires des Etats membres de l'UE, le renforcement de l'interopérabilité des forces européennes et, par ricochet, des capacités globales de l'UE au sein de l'OTAN.

- ⇒ Mécanisme incitatif à la coopération via l'octroi de financements européens sur deux volets : la recherche (90 M€ entre 2017-2020, puis 500M€/an) et le développement capacitaire (500 M€ entre 2017-2020, puis 1 Md€/an).
- ⇒ Éligibilité : comprendre au moins 3 entreprises publiques ou privées issues de 3 États membres. Les pays sont souverains à l'export pour les produits/technologies développés sur leur territoire.
- ⇒ Exception pour des entreprises hors-UE/contrôlées par des États étrangers si non atteinte aux intérêts de sécurité des États membres, et qu'aucune restriction ne soit imposée par les États tiers pour le transfert de technologies développées dans le cadre d'un projet financé par le FED.

La France et l'Allemagne doivent s'unifier quant aux projets EDIDP présentés au FED ainsi que sur les règles d'éligibilité. Or, les deux pays ne regardent pas dans la même direction. Cela est tangible en ce qui concerne le renforcement de la Politique de sécurité et de Défense commune (PSDC) et de la Coopération structurée permanente (CSP) :

- L'Allemagne défend une position « inclusive » portant le développement d'une armée européenne défendant le territoire européen. Autour d'un pays gardant l'ensemble de ses capacités militaires s'agrégeront pour une opération définie différents Etats membres spécialisés sur une capacité militaire précise. Ce positionnement trouve son origine dans le *Framework Nations Concept* (FNC) de 2013, adopté au Sommet de l'OTAN de Newport en 2014. Celui-ci a pour principe un renforcement des capacités européennes à travers une coopération durable entre Etats sans pour autant favoriser le développement des capacités les plus exigeantes.
- La France souhaite développer une PSDC expéditionnaire dotée de capacités militaires autonomes et robustes destinées à être utilisées sur des missions hors des frontières de l'UE. Cela passe pour la France par le développement de capacités exigeantes à caractère opérationnel.

La coopération franco-allemande ne sera réussie que par l'existence d'une volonté politique au service d'objectifs communs. Actuellement ces deux visions divergent encore sur certains points et, à ce titre, le programme SCAF sera indicateur de la capacité de la France et de l'Allemagne de tenir ensemble un projet intégrateur stratégique pour l'Union européenne.

Comité Industrie de Défense – ANAJ-IHEDN
En partenariat avec l'association IHEDN - Région Paris Ile-de-France

Aurélien Chaboche
Membre du Comité Industrie de défense de l'ANAJ-IHEDN
106ème séminaire « jeunes » – Nantes 2018

Julien Canin
Co-Responsable du Comité Industrie de défense de l'ANAJ-IHEDN
72ème séminaire « jeunes » – Nancy 2011